

Lucien Maury - La Question islandaise (1901)

Útgáfa 1.0 af rafræna skjalinu

Þetta PDF skjal er hluti afraksturs skönnunar á prentuðu eintaki af téðu riti. Markmið þessarar útgáfu er að veita almenningi færi á að eignast sitt eigið rafrænt eintak af því án endurgjalds.

Skjalið er upprunalega birt á vefnum <https://urlausnir.is>. Þar má finna rafrænar útgáfur hinna bindanna og verða nýrri útgáfur af skjölunum í boði þar.

Takmörkun ábyrgðar

Höfundur skjals þessa afsalar sér allri ábyrgð, að því marki sem lög heimila, vegna beinnar og/eða óbeinnar notkunar skjalsins sjálfs eða afurða sem af því leiðir. Þó að stefnt hafi verið að því markmiði að skjalið endurspegli sem best innihald upprunalegu bindanna er hvorki hægt að tryggja né ábyrgjast að það hafi tekist. Framangreint á einnig við um efnislegt innihald prentuðu eintakanna sem skönnuð voru.

Höfundaréttur

Höfundur skjals þessa álitur að hvers kyns höfundaréttur á prentaða eintakinu sé útrunninn.

Hvers kyns höfundarréttur sem höfundur skjalsins gæti hafa skapað sér til handa með skönnuninni sjálfri eða öðru framlagi sínu til sköpunar þess, skal vera meðhöndlaður í samræmi við Creative Commons Zero höfundaleyfið (CC0 1.0 Universal eða síðari útgáfa þess).

Ábendingar

Séu ábendingar um mögulegar úrbætur á skjalinu er hægt að koma þeim á framfæri við höfund þess.

Athugasemdir um þessa útgáfu

Skannað var eintak í vörslu Landsbókasafnsins (Íslandssafn).

Höfundur skjalsins: Svavar Kjarrval (svavar@kjarrval.is)



LA QUESTION ISLANDAISE

par L. Maury

Tous les journaux d'Europe ont signalé l'importance historique du changement de ministère récemment survenu au Danemark. Parmi les conséquences de la tardive victoire du parlementarisme danois, il en est une qui n'a point été envisagée tout d'abord, mais qui s'impose maintenant à l'attention : elle a son importance puisqu'il s'agit de la solution prochaine d'une question séculaire, devenue particulièrement irritante en ces cinquante dernières années. Je veux parler de la question islandaise.

Car il y a une question islandaise — politique, constitutionnelle, source de conflits, et non des moins curieux parmi ceux qui agitent et divisent le monde scandinave. L'Islande, poétique et rêveuse, a toujours été passionnément éprise d'indépendance; les esprits pratiques du continent reprochent volontiers encore aujourd'hui à ses hommes politiques un idéalisme romantique attardé; du moins ces idéalistes, robustes et volontaires, ont-ils donné une voix à l'un des plus indéracinables instincts de leur race et leur obstination est tout près de vaincre : ils touchent à leur but qui est d'assurer à leurs compatriotes une sorte de self government affranchi du contrôle de la métropole.

L'Islande autonome, associée aux destinées danoises en une confédération librement discutée, acceptée de plein gré, tel fut l'idéal entrevu il y a longtemps, et qui demeure celui des générations actuelles. Le passé servait d'exemple et l'on n'hésita jamais à chercher des encouragements jusque dans la plus lointaine histoire : l'indépendance absolue, les ancêtres

avaient entendu la sauvegarder quand pour la première fois l'Islande s'unit à la Norvège, au XIII^e siècle : et nul n'ignore les clauses formelles qui avaient été insérées dans l'acte d'union pour prévenir les empiétements du gouvernement norvégien. Pourtant, la nature des rapports avec le gouvernement norvégien et avec le gouvernement danois, avait subi des altérations successives ; pratiquement, l'Islande était devenue une simple colonie arbitrairement administrée. A la fin du XVIII^e siècle seulement, le régime économique fut amélioré, le monopole qui, depuis 1602 isolait et ruinait l'île, aboli, (1786), le commerce, ouvert à tous les sujets danois. Puis, le Danemark entraîné dans les guerres napoléoniennes contre l'Angleterre (1807-14), les Islandais tirèrent de grands profits de leurs relations avec les Anglais ; ils n'en furent que plus audacieux à réclamer, après la paix, la liberté des échanges avec toutes les nations (1).

A cette époque un esprit nouveau s'affirmait : on commençait à parler d'une renaissance islandaise que l'on entrevoyait possible. Les espérances vagues, les ambitions imprécises prirent corps lorsqu'en 1816 un Danois, le philologue Rask, eût l'initiative de grouper à Copenhague quelques Islandais et amis de l'Islande, Sveinbjorn Egilsson, Arni Helgason, Bjarni Thorsteinsson, Finn Magnusson : « société littéraire » (*Hid islenzka bokmentafélag*), qui se proposait pour but principal l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire islandaises, et le relèvement des traditions populaires ; de fait, elle a tenu sa promesse : ses publications de textes, les travaux historiques, archéologiques, philologiques de ses membres représentent un immense labeur, et la science moderne s'en nourrit encore aujourd'hui. Mais les ouvriers de ces grands travaux n'étaient point seulement des érudits : à leurs yeux, les traditions nationales offraient surtout des modèles ou des sujets d'émulation : de l'étude des anciens textes sortit une littérature nouvelle, surtout poétique : un lyrisme original jaillit. En même temps on ne négligeait point les intérêts matériels, on étudiait le sol, géologie, géographie, statistique. Pour compléter l'œuvre, on désirait l'autonomie : le mouvement littéraire, économique,

(1) C'est seulement en 1854 (15 avril) que la liberté complète du commerce a été proclamée en Islande.

était aussi politique. Ainsi, le xix^e siècle libérateur des peuples, éveilleur des nationalités, suscitait dans la petite Islande les mêmes événements qu'en Europe : les Islandais voulaient l'indépendance : ils l'attendaient d'une organisation moderne garantie par une constitution.

En 1843 une ancienne assemblée islandaise, l'Alting fut rétablie avec pouvoirs consultatifs; c'était insuffisant. Depuis plusieurs années, les étudiants islandais éditaient à Copenhague des publications ardentes, romantiques, poésie, science, politique mêlées. Xavier Marmier qui visitait alors les pays scandinaves en fut effarouché, sans qu'il parût avoir compris la portée du mouvement. A partir de 1843, l'Islande nouvelle eut un organe remarquable, « Ny Fjelagorit » (Copenhague 1841-73, continué par « Andvari ») publié par un érudit doublé d'un homme d'action, membre et président (1851-79) de la Société littéraire, et qui jusqu'à sa mort (1879) mena de front un considérable travail scientifique et la direction d'un parti politique, Jon Sigurdsson. — Cinq représentants de l'Islande siégèrent dans les assemblées danoises de 1848-49 mais comme la situation politique de leur pays n'y fut point envisagée d'une manière spéciale, ils apportèrent de prudentes réserves pour l'avenir. Les Danois obtenaient une constitution; à l'Islande, il fallait une loi particulière. Plusieurs meetings furent tenus en Islande, notamment à Oexæro (août 1848) : on réclama, dans une adresse au roi, la convocation d'une constituante islandaise, on exprima le vœu qu'aucune loi fondamentale ne fût promulguée sans une consultation populaire.

Ces réclamations, ces vœux parurent se réaliser quand fut convoquée à Reykjavik en 1851 une assemblée nationale. Mais, il ne sortit des délibérations de cette assemblée qu'une définition plus précise des termes du conflit : un projet fut présenté, en vertu duquel la constitution danoise demeurerait applicable en Islande, avec quelques modifications toutefois : l'Islande enverrait six représentants au Riksdag; le règlement de ses affaires intérieures serait partagé entre le roi et l'Alting, assimilé à une assemblée provinciale : l'Islande aurait sa caisse particulière (Landokassa); cependant, la plupart des revenus publics iraient au trésor danois qui assumait la rétribution des principaux fonctionnaires. Dirigée par Jon Sigurdsson, l'opposition refusa d'accepter ce compromis et développa le programme de ses revendications : autonomie complète de l'Islande, installation d'un gouvernement à Reykjavik, union

personnelle avec le Danemark sous la haute autorité du roi, assisté d'un ministre islandais. L'assemblée fut brusquement dissoute par le commissaire royal.

L'agitation continua les années suivantes : les tentatives d'entente échouèrent : l'Alting (1853, 55, 57, 59) ne cessait d'agiter la question de l'autonomie; le gouvernement faisait quelques réformes (liberté de la presse 1855, extension du droit de vote 1857, reconnaissance de l'authenticité des textes de lois islandais, etc.), mais ne put empêcher le conflit de s'aggraver après 1859. Avec Jon Sigurdsson l'opposition réclamait l'autonomie financière immédiate, et le remboursement de sommes considérables en compensation de la vente de terres d'Eglise (1) et des pertes causées à l'Islande par le régime du monopole. Ces prétentions furent en partie satisfaites par les concessions financières contenues dans la loi du 2 février 1871 qui devait définir la situation légale de l'Islande dans l'état danois; à cet acte l'Alting opposa, néanmoins, une énergique protestation. En même temps l'Alting étudiait un nouveau projet de constitution, mais n'espérant point en obtenir la promulgation, demanda directement au roi l'organisation d'un régime constitutionnel aussi voisin que possible de celui qui était prévu dans le projet. Le roi se rendit enfin à ces vœux et promulgua, au milieu même des fêtes du millénaire islandais, la constitution du 5 janvier 1874.

Aux termes de cet acte copié sur la constitution danoise révisée de 1866, l'Islande était définie « une partie inséparable de l'état danois, mais avec des droits particuliers ». Une distinction formelle était établie entre les affaires particulières à l'Islande, et les affaires « communes » c'est-à-dire d'un égal intérêt pour l'Islande et le Danemark. L'Alting recevait des attributions analogues à celles du Riksdag.

Depuis lors, l'Alting comprend (on verra plus loin qu'il est nécessaire de rappeler ici ces quelques détails) 36 membres dont 30 éligibles, 6 choisis par le roi, exerçant les uns et les autres leurs fonctions pendant six années. Il se divise en deux chambres, la Chambre haute, composée des six membres nommés par le roi, et de six autres désignés par l'ensemble de l'Alting, la Chambre basse où siègent les vingt-quatre autres élus. En cas de conflit, les deux Chambres se réunissent, et la

(1) En 1801, le siège épiscopal d'Holux avait été supprimé, et de vastes domaines ecclésiastiques vendus par le gouvernement danois.

majorité fait loi. Si un amendement aux lois constitutionnelles est adopté par les deux Chambres, le gouvernement, quelle que soit son opinion, doit les dissoudre et convoquer un nouvel Alting : l'amendement, une seconde fois, est présenté au gouvernement royal qui statue. L'Alting siège tous les deux ans durant six semaines en juillet-août.

L'autorité suprême appartient au roi qui nomme un « ministre pour l'Islande » : celui-ci, responsable devant l'Alting en cas de violation de la Constitution, se fait représenter en Islande par un gouverneur.

On peut croire tout d'abord qu'un pareil régime donnait pleine satisfaction à l'opinion islandaise. Les Islandais se déclarèrent en effet reconnaissants ; le roi vint ; il fut accueilli avec enthousiasme. Une vie politique féconde se développa dans le pays : l'Alting déploya dans les premières sessions une remarquable activité législative dont l'île ne tarda pas à ressentir les bons effets ; mesures concernant l'instruction publique, l'église, l'industrie, le commerce, organisation du crédit, de l'assistance publique, extension des droits de la femme, tels furent les principaux résultats de la nouvelle législation. Toutefois, les Islandais ne tardèrent point à s'apercevoir que certaines dispositions de la Constitution demeuraient inefficaces ; le ministère pour l'Islande, rattaché au ministère de la justice du Danemark en était devenu un simple service accessoire à la merci d'un chef de division ; les réformes de l'Alting étaient sans cesse retardées ou entravées par cette administration tâtillonne, presque entièrement soustraite à la direction d'un ministre ignorant des choses d'Islande, indifférent, inaccessible aux réclamations de l'Alting. Les Islandais estimèrent que l'esprit sinon la lettre de la Constitution de 1874 n'était point respecté ; un projet de révision de la Constitution fut présenté à l'Alting (1881) ; il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir un vice-roi assisté d'un ministère particulier ; l'agitation de plus en plus âpre à mesure que se multipliaient les insuccès, ne devait point cesser jusqu'à la présente année.

Car le projet, sans cesse repris et voté par la Chambre basse, était invariablement repoussé par la Chambre haute. Adopté à deux reprises par les deux Chambres réunies conformément à la Constitution, le projet demeura lettre morte par suite du refus de sanction du roi. L'Alting finit par demander au gouvernement d'élaborer un projet officiel (1895) ; le gouvernement s'y refusa.

En 1897, un projet transactionnel, beaucoup plus modéré que les précédents, fut apporté à l'Alting par le docteur Valtyr Gudmundsson : création d'un ministère islandais vraiment indépendant, confié à un ministre qui ne pourrait cumuler d'autres fonctions, qui devrait posséder la langue islandaise et assister en personne aux délibérations de l'Alting, responsabilité de ce ministre devant l'Alting étendue à tous les actes de son administration, simplification de la procédure de revision de la Constitution, tels étaient les traits essentiels du projet auquel le gouvernement danois ne paraissait nullement hostile. La modération de ces dispositions les rendit impopulaires ; le projet, adopté par la Chambre haute, fut repoussé par la Chambre basse à deux voix de majorité ; même sort à l'Alting de 1899 ; les conservateurs hostiles à toute nouveauté s'étaient unis aux vieux revisionnistes radicaux contre la sagesse moyenne du docteur Gudmundsson.

Toutefois, l'échec de 1899 avait presque le caractère d'une surprise : le Dr Gudmundsson, assuré d'une majorité, avait dû sa défaite à la perte de deux voix : un de ses partisans était mort avant le scrutin, un autre, nommé président, s'était vu, aux termes du règlement, priver du droit de vote.

L'année suivante eurent lieu des élections pour le renouvellement des membres de l'Alting : en dépit de la plus vive agitation, les partis ne parvinrent point à modifier leur situation respective. Aussi l'impatience du public islandais était-elle grande lorsque cet été le nouvel Alting s'assembla à Reykjavik : pendant quelques jours, la petite ville qui dort en temps ordinaire un si tranquille sommeil, parut se réveiller : en prévision d'un événement national le pointage des voix devint le principal remède à la fièvre des habitants et des étrangers accourus des diverses parties de l'île. L'élection d'un président allait fournir aux partis la première occasion de se mesurer, mais non point de la manière qu'on l'entend ordinairement : chaque parti allait tenter d'imposer la présidence à un adversaire afin de gagner deux voix. La victoire revint aux partisans du Dr Gudmundsson, c'est-à-dire qu'un de ses adversaires, le « docent » Brien fut élu président de l'Alting. La répartition des membres entre les deux Chambres fut ensuite opérée de la manière suivante : Chambre basse : 12 revisionnistes, 10 antirevisionnistes ; Chambre haute : 6 revisionnistes, 5 antirevisionnistes. Le triomphe de la revision était assuré.

Quand son projet vint en discussion, le Dr Gudmundsson le

présenta sous une forme notablement modifiée : il exigeait maintenant que le nombre des membres de la Chambre basse fût porté de 36 à 40, et surtout que celui des membres élus de la Chambre haute fût élevé de 6 à 8; en outre le régime électoral subirait quelques réformes de détail. Les adversaires de la revision battus d'avance, tentèrent une diversion, et, s'intitulant « Nouveaux revisionnistes », présentèrent un contre-projet qui prétendait donner à l'Islande non pas un, mais deux ministres, l'un résidant à Reykjavik, l'autre à Copenhague. Ce projet repoussé, celui du D^r Gudmundsson fut enfin adopté par la Chambre basse : il l'est sans doute aussi à l'heure actuelle par la Chambre haute. — Le gouverneur a nettement déclaré que le gouvernement danois refuserait de sanctionner le projet Gudmundsson sous sa seconde forme; mais l'Islande étant privée de câbles télégraphiques, le gouverneur ignorait les événements de Copenhague. Actuellement, le pouvoir est aux mains d'hommes nouveaux; ce qu'on a appelé « le régime des chefs de bureau » semble fini; les ministres installés par le parlementarisme ruineraient leurs programmes et leur propre raison d'être, s'ils ne prêtaient une oreille docile aux réclamations du suffrage populaire. Tout fait donc prévoir qu'une définitive victoire ne saurait plus échapper aux autonomistes islandais.

Les Islandais attendent la dissolution de l'Alting, et la convocation de nouvelles assemblées.

L. MAURY.